

Je regrette, comme vous, que la Reine n'ait pas pu exaucer votre vœu, et venir visiter en personne cette partie de son empire. On m'a déjà prouvé le dévouement affectueux qui l'aurait suivie, mais le premier devoir et le plus agréable que je remplirai en Angleterre sera de lui faire connaître les sentiments d'amour pour sa personne, et de reconnaissance pour son gouvernement que vous venez d'exprimer, ainsi que l'accueil cordial que vous avez offert à son fils.

(A continuer.)

Adresses présentées par quelques Institutions d'Education à Son Altesse Royale le Prince de Galles

(Suite.)

ADRESSE DU COLLEGE ST. FRANÇOIS.

A Son Altesse Royale, Albert Edouard, Prince de Galles, etc., etc.

Qu'il plaise à votre Altesse Royale :—Nous, le Président de la Corporation et Faculté du Collège St. François, à Richmond, Bas-Canada, demandant avec le plus profond respect à Votre Altesse Royale de vouloir bien nous permettre de lui offrir nos plus sincères félicitations sur son heureuse arrivée dans cette partie des domaines de sa Majesté, et de lui exprimer notre invincible attachement, et notre loyauté à la personne et au trône de notre bien aimée Souveraine.

C'est avec un sentiment de plaisir inaccoutumé que nous recevons l'honneur de la visite de Votre Altesse Royale, non seulement comme l'héritier présomptif du trône de la Grande Bretagne, mais comme le représentant immédiat de Notre Auguste Souveraine, qui règne dans le cœur de tous ses sujets, et dont les vertus commandent le respect et l'admiration de toutes les nations sur la face de la terre, capables d'apprécier l'excellence de ses qualités personnelles et tout ce qui sied à une puissante et intelligente souveraine.

L'institution d'enseignement que nous avons l'honneur de représenter, n'est maintenant qu'à son enfance, n'ayant été fondée que depuis quelques années, par la munificence de particuliers, et étant soutenue en grande partie par l'assistance protectrice du Département de l'Education de notre Gouvernement Provincial. Nous ne pouvons donc parler que de travaux commencés, d'espérances entretenues, de desseins formés, pour l'avancement d'un bon système d'éducation pour la jeunesse confiée à nos soins.

Il est inutile pour nous d'assurer à Votre Altesse Royale que nous ne manquerons pas dans l'accomplissement des devoirs importants que nous avons à remplir, de cultiver dans l'esprit de nos élèves, ces principes de fidélité et d'attachement à la Constitution Britannique, que nous avons toujours nous-mêmes chéris tendrement dans nos cœurs.

En concluant, nous prions donc instamment ce Dieu tout-puissant, dont la gracieuse providence a voulu que Votre Illustre Maison succédât au trône de la Grande-Bretagne, de garder les libertés et de présider aux destinées de ce puissant empire, de continuer à protéger et bénir Votre Altesse Royale dans le cours de votre voyage et vous ramener en sûreté à l'heureuse terre où vous êtes né. Et si dans l'avenir, il plait au très-sage Dispensateur de toute destinée humaine, de vous appeler au trône de vos ancêtres, puissiez-vous vous montrer le bienfaiteur de votre peuple, et après un règne long et heureux sur cette terre, être appelé à porter une couronne immortelle de gloire dans une plus haute sphère d'existence.

AYLMER, Président de la Corporation.

JOHN THORBURN, Ecr., Principal,

D. FALLOON, D. D., Professeur,

R. N. WEBBER, M. D., Professeur,

JOHN H. GRAHAM, A. M., Professeur et Sec. du Col.

Collège St. François, Richmond, B. C., août 1869.

UNIVERSITE (TRINITY COLLEGE) DE LA TRINITE.

"Qu'il plaise à Votre Altesse Royale, nous, le chancelier, maîtres et élèves de l'Université du Collège de la Trinité, à Toronto, prions Votre Altesse Royale de nous permettre de lui exprimer nos sincères félicitations à l'occasion de votre visite à cette province, et notre sentiment de reconnaissance pour le bienveillant intérêt que vous avez ainsi témoigné pour la prospérité de cette colonie.

Tout en reconnaissant avec joie les nombreuses obligations que nous avons en commun avec tous nos co-sujets à notre loyale attachement au Trône de la Grande-Bretagne et à celle qui l'occupe maintenant avec tant de grâce, c'est aussi notre devoir spécial de reconnaître la faveur distinguée que Sa Majesté la Reine nous a accordée en nous donnant, sous sa charte royale, tous les privilèges d'une université. Sa Majesté dans cette charte, a bien voulu déclarer sa volonté de favoriser l'établissement dans le diocèse de Toronto, d'un collège en rapport avec l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande pour l'éducation de la jeunesse, dans les doctrines et les devoirs de la religion chrétienne, tels qu'inculqués par cette église, et pour leur instruction dans les différentes

branches des sciences et de littérature qui sont enseignés dans les universités de ce royaume. Ce sera toujours notre orgueil, comme il devra toujours être notre devoir de répondre à la confiance ainsi gracieusement mise en nous, en inculquant tout à la fois de sains principes religieux et en donnant l'enseignement séculier le plus utile. En nous efforçant de remplir ce devoir, nous sommes assurés que nous ne pourrions nous proposer de meilleurs modèles que celui de ces anciennes universités d'Angleterre, dans l'une desquelles Votre Altesse Royale a déjà suivi un cours d'étude, et nous apprenons avec plaisir que c'est son intention de suivre celui de l'autre. Notre but, avec la bénédiction du Dieu tout-puissant, sera de perpétuer, dans cette colonie, cette vieille foi anglaise et cette loyauté qui, dans la mère-patrie, ont toujours distingué les membres de notre église et par lesquels nous espérons être reconnus partout où elle sera établie sous la protection de la couronne britannique.

Réponse du Prince :

Messieurs,—Je vous remercie sincèrement pour les expressions de loyauté et d'attachement contenues dans votre adresse et pour le bienveillant accueil que vous m'avez fait dans cette cité. L'institution d'un vif intérêt pour cette adresse et de la plus grande importance pour cette colonie, d'autant plus qu'elle est destinée à former ceux aux soins desquels sont confiés les intérêts spirituels des membres de l'Eglise d'Angleterre. Je connais les difficultés que vous avez éprouvées, et j'espère que vous les surmonterez toutes avec succès.

Douzième Conférence de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'Ecole Normale Jacques-Cartier, tenue vendredi, 31 Aout 1860.

Furent présents :—L'honorable P. J. O. Chauveau, surintendant de l'instruction publique; MM. les inspecteurs d'école L. Grondin et M. Caron; MM. A. Dalaire, président, F. X. Héto, vice-président, D. Boudrias, trésorier, E. Simays, secrétaire; MM. U. E. Archambeault, F. X. Desplaines, J. C. Guilbault, P. Jardin, M. Emard, P. P. Auger, P. H. St. Hilaire, conseillers; et MM. H. E. Martineau, A. Magnan, V. Contu, L. A. Auger, T. H. Dagenais, O. Caron et L. Deslauriers, instituteurs et les élèves-maîtres de l'école normale.

M. le Président ayant ouvert la séance, le secrétaire fit lecture du compte rendu des délibérations de la conférence précédente et MM. T. Amyraut et F. Gauvreau ayant été nommés par le Conseil, furent désignés pour préparer des lectures et le sujet de discussion suivant fut indiqué pour la prochaine conférence.

"Quels sont les meilleurs moyens à prendre par les instituteurs, pour empêcher l'émigration aux Etats-Unis?"

Ensuite M. le Trésorier soumit l'état de ses comptes pour l'année qui vient de s'écouler, et il procéda à la perception des contributions pour l'année courante.

ELECTIONS NOV. 1860-61.

1o. Sur motion de M. F. X. Desplaines, secondé par M. U. E. Archambeault, M. F. X. Héto, fut nommé président.

2o. Sur motion de M. P. Jardin, secondé par M. P. H. St. Hilaire, M. J. C. Guilbault, fut nommé vice-président.

3o. Sur motion de M. P. Auger, secondé par M. P. H. St. Hilaire, M. D. Boudrias, fut réélu trésorier.

4o. Sur motion de M. J. C. Guilbault, secondé par M. L. A. Auger, M. F. X. Desplaines fut nommé secrétaire. Toutes ces élections furent unanimes.

5o. M. F. X. Desplaines, proposa, secondé par M. E. Simays, que MM. A. Moffat, P. H. St. Hilaire, P. Auger, E. Moineau, U. E. Archambeault, R. Martineau, L. A. Auger, H. E. Martineau et T. Amyraut fussent élus conseillers.

M. D. Boudrias fit motion en amendement, secondé par M. F. X. Héto, que MM. P. P. Auger, U. E. Archambeault, L. A. Auger, O. Contu, E. Simays, M. Emard, P. Jardin, P. H. St. Hilaire et H. E. Martineau, fussent nommés conseillers.

Pour la motion principale : MM. F. X. Desplaines, E. Simays, U. E. Archambeault, J. C. Guilbault, L. A. Auger, P. Jardin, O. Caron et A. Magnan, et

Pour la motion en amendement : MM. D. Boudrias, F. X. Héto, M. Emard, P. H. St. Hilaire, P. P. Auger, O. Contu, H. E. Martineau et F. X. Desplaines.

Alors les voix étant également divisées et M. le Président, en vertu de l'article 3, de nos règlements, ayant donné sa voix prépondérante en faveur du amendement, MM. P. P. Auger, U. E. Archambeault, L. A. Auger, O. Contu, E. Simays, M. Emard, P. Jardin, F. H. St. Hilaire et H. E. Martineau, furent déclarés élus conseillers pour l'année courante, (1860-61.)

6o. Et sur proposition de M. F. X. Desplaines, secondé par M.